



Paris, le 14 janvier 2011

À M. Bruno METTLING
s/c Monsieur Laurent ZYLBERBERG
Directeur des Relations Sociales de France Télécom
Président du CNSHSCT.
6 place d'Alleray
75505 PARIS CEDEX 15

LR AR n° 1A 048 314 6265 5

Réf. : 11ito01004

Objet : Calcul du temps de travail 2011 et JTL supplémentaires

Monsieur le Directeur,

La fédération CFDT Communication, Conseil, Culture demande, dans le cadre du calcul du temps de travail annuel et des dispositions prises en 2010 -soit l'octroi de deux JTL supplémentaires- qu'une décision équivalente soit prise rapidement en intégrant l'équité pour tous (en particulier pour les salariés à 35 heures sans JTL) et remédier à l'absence de décision sur Orange Caraïbes-NRS...

En effet, l'année 2011 s'annonce en tout point comparable à l'année dernière. De plus, et pour éviter que ces demandes se répètent dans le temps, il est impératif que l'entreprise se dote d'un outil permettant aux salariés de connaître leur temps de travail annuel comme le stipule le projet d'accord sur les conditions de travail et la Loi Aubry 2.

La CFDT se tient à votre disposition pour aborder avec vous l'ensemble des sujets évoqués ci-dessus. Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la CFDT F3C
Pierre Dubois – DSC adjoint.